



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Guide pratique du *Dialogue Permanent pour la Nature*

Devenez acteur de la protection de la biodiversité
dans les fermes qui vous nourrissent

Version 5 du 13 avril 2022



photo LPO85



Brebis et héron garde-bœufs - photo © Cédric Nassivet

Ce document a été réalisé par les permanents et bénévoles de la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire, qui porte le projet Paysans de nature en Pays de la Loire, en partenariat avec Mayenne Nature Environnement.

La création des outils du Dialogue Permanent pour la Nature et leur mise en œuvre reçoivent le soutien financier et/ou technique de :



stratégie régionale
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Itancia
Fonds de dotation
pour la protection de la nature



NATURE & PROGRES
CENTRE OUEST

collectif court circuit
Nord ouest Vendée



CRAPAL
Conservatoire des Races Animales en Pays de la Loire

vivea
Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant

INRAE
la science pour la vie, l'humain, la terre



FONDATION
DU PATRIMOINE

biocoop
Grain de Sel
Maraichine

Volailles Bio
DE L'OUEST

la bio partout et pour tous !
biolait AB
www.biolait.eu

Fondation Rte
Sous égide de la Fondation de France

Sommaire

Le Dialogue Permanent pour la Nature : quesaco ?.....	4
Les étapes du DPN et leurs outils.....	5
La visite de ferme.....	5
La Commission de Progrès Biodiversité (CPB).....	8
Les étapes du DPN : pour résumer.....	10
Je suis agriculteur ou agricultrice.....	11
Je suis bénévole, habitant de mon territoire.....	12
Je suis animateur ou animatrice du dispositif.....	13
Lexique du DPN.....	14

Notes :

- les termes suivis d'un astérisque renvoient au lexique figurant en fin de document ;
- ce guide s'accompagne de fiches techniques à destination des équipes des structures animatrices du dispositif, et de catalogues de pratiques favorables à la biodiversité (pour l'instant : élevages d'herbivores, viticulture, maraîchage) ;
- nous avons volontairement fait le choix de ne pas utiliser l'écriture inclusive pour faciliter la lecture. Mais par "paysans", "habitants", "consommateurs", on entend "paysannes et paysans", "habitantes et habitants", "consommatrices et consommateurs", etc...

Le Dialogue Permanent pour la Nature : quesaco ?

Le Dialogue Permanent pour la Nature (DPN) est **inspiré des Systèmes Participatifs de Garantie***, utilisés en France par l'association *Nature et Progrès*¹, qui organise la construction démocratique de l'agriculture bio militante depuis plus de 50 ans.

Le réseau *Paysans de nature*², animé en Pays de la Loire par la coordination LPO et Mayenne Nature Environnement, s'est saisi de cet outil en y ajoutant des notions de biodiversité sauvage. Cependant, **le DPN peut aussi être utilisé en dehors du réseau Paysans de nature. Il est adapté à plusieurs types de démarches, à condition que celles-ci impliquent les citoyens non paysans.** Il peut notamment être utilisé dans le cadre de la gestion d'espaces à vocation écologique (réserves naturelles, Espaces Naturels Sensibles*,...).

L'objectif est de faire progresser la défense de la biodiversité sauvage dans les fermes et de diffuser cette idée dans les territoires.

Le principe du DPN est de **créer des conditions pérennes de dialogue**, autour des questions de biodiversité sauvage, entre **les agriculteurs, les naturalistes et les autres habitants d'un même territoire**, dans un esprit de curiosité, d'écoute, d'apprentissage mutuel (et non de contrôle). Il permet de **mobiliser des acteurs locaux** et de les rendre actifs dans la préservation du patrimoine naturel en zone agricole.

Le dispositif DPN est animé, à l'échelle des territoires, par une association locale de protection de la nature (ou un organisme environnemental poursuivant les mêmes objectifs). **Il s'articule en 2 étapes principales** (voir ci-après : **les étapes du DPN**) : la visite de ferme et la Commission de Progrès Biodiversité (CPB). **Ces étapes sont répétées dans le temps** (annuellement ou à une fréquence définie en fonction des ressources humaines et financières).

Les visites de fermes peuvent être réalisées par des "profanes" en agro-écologie ou en disciplines naturalistes. Ces citoyens non agriculteurs et pas forcément naturalistes, mais **sensibles aux questions de nature, de paysage, d'environnement, d'alimentation**, peuvent être issus de différents réseaux et structures, ils ne sont pas forcément bénévoles de l'association de protection de la nature qui anime le dispositif, et ne sont pas non plus forcément consommateurs de la ferme visitée. Il peut s'agir d'élus, de membres d'une association locale de randonnée, de voisins intéressés par le lieu, de parents d'élèves etc.

En revanche, **les outils sont fournis** (formation des bénévoles, catalogue de pratiques favorables, trame d'enquête,... cf. ci-après) **et co-rédigés par des naturalistes**, et **ceux-ci sont aussi présents lors des CPB***.



Pour résumer, le Dialogue Permanent pour la Nature...

- ✓ a pour objectif de faire progresser la place laissée à la vie sauvage, sous toutes ses formes, dans les fermes, sur le long terme ;
- ✓ a une gouvernance plurielle et locale (il est encadré par un organisme local dont l'objet est la défense de la biodiversité sauvage et implique directement les paysans et les habitants d'un territoire sensibles à la nature, au paysage, à l'alimentation) ;
- ✓ crée du lien pérenne entre agriculteurs, naturalistes et autres habitants, au-delà des démarches d'expertise et de commercialisation ;
- ✓ favorise les échanges de savoirs et la montée en compétences de chacun ;
- ✓ s'inscrit dans une logique de long terme et d'amélioration continue des pratiques agricoles.

1 <https://www.natureetprogres.org>

2 <http://www.paysansdenature.fr/>

* les termes suivis d'un astérisque renvoient au lexique en fin de document

Les étapes du DPN et leurs outils

La visite de ferme

Grands principes

Il s'agit de réunir, à intervalle régulier et sur le long terme, dans les fermes participantes :

- le(s) paysan(s) de la ferme ;
- un citoyen du territoire non agriculteur (pas forcément naturaliste, mais sensible aux questions de biodiversité, de paysage, d'alimentation) ;
- un paysan visiteur.

La fréquence des visites est à définir en fonction des contraintes et objectifs des projets, mais aussi des ressources humaines et financières dans les territoires concernés (idéalement : 1 ou 2 ans). Les équipes de visiteurs se renouvellent à chaque visite.

Un autre citoyen peut être présent en tant qu'observateur apprenant, s'il souhaite participer à des DPN dans le futur (*NB* : des formations destinées aux bénévoles sont aussi prévues).

En cas d'absence de bénévole, un salarié de la structure animatrice du dispositif peut remplacer le citoyen non agriculteur.

Sur la base d'une **trame d'enquête** et d'un **catalogue de pratiques favorables à la biodiversité** (fournis par la structure qui anime le dispositif), les personnes discutent sur le terrain des actions ayant un impact positif ou négatif, direct ou indirect, sur la faune et la flore sauvage. Il s'agit d'être à l'écoute de l'agriculteur, de sa façon de voir la biodiversité et de la prendre en compte, de comprendre sa trajectoire, de répondre à ses questions (ou de les noter).

Points de vigilance :

- il ne s'agit pas seulement d'aborder la présence et la fonctionnalité des infrastructures agro-écologiques* (haies, mares, buissons, zones humides etc., voir aussi ci-après) mais aussi d'interroger les pratiques agricoles ("itinéraires techniques"*) qui ont directement ou indirectement un impact sur la biodiversité sauvage (intrants*, mécanisation*, bien-être animal, pratiques de pâturage etc) et les engagements sociétaux en lien avec la biodiversité (voir ci-après).
- les éléments discutés lors de la visite de ferme **sont confidentiels** et ne doivent pas être diffusés par les participants, sauf accord de l'agriculteur visité. **Un document d'engagement de confidentialité doit être signé** par les participants.
- la visite n'est pas un espace de contrôle mais un espace de dialogue. Cependant le paysan visité doit être prévenu qu'il sera interrogé sur ses pratiques.



photo LPO85

Préparation de la visite

La structure animatrice du dispositif DPN est chargée (voir la fiche technique "en amont du DPN" et ci-après *Je suis animateur ou animatrice du dispositif...*) :

- d'organiser les équipes et le calendrier des visites dans les fermes participantes, en veillant à ce que les équipes se renouvellent sur une même ferme. Une visite dure environ 1/2 journée ;
- de faire signer le document d'engagement de confidentialité aux participants ;
- de récupérer le parcellaire pour établir les cartographies ;
- de pré-remplir la trame si besoin (voir fiche technique "en amont du DPN") ;
- d'envoyer aux enquêteurs (paysans et citoyens non paysans), au moins 1 semaine avant la date de la visite, les documents nécessaires (compte-rendu du DPN précédent le cas échéant, catalogue de pratiques favorables à la biodiversité, trame d'enquête, informations naturalistes déjà disponibles sur la ferme, cartographies, photos aériennes anciennes pour évaluer l'évolution du paysage, densité du bocage, mares, etc.) ;
- d'imprimer ces documents au besoin.



exemple de cartographie fournie aux enquêteurs (comparaison du maillage bocager entre 2016 et 1965, issue de remonterletemps.ign.fr)

Sur le terrain

L'équipe de visiteurs désigne un secrétaire de séance (de préférence le citoyen non agriculteur), qui se sert de la **trame d'enquête** comme guide. La trame se décompose en plusieurs parties. A partir du chapitre 2 il est possible de ne pas renseigner toutes les feuilles (en fonction type de production, voir encarts en haut à gauche). Les chapitres 2 à 8 contiennent en préambule des indications pour susciter des sujets de réflexion.

Le timing de la visite est réparti de la façon suivante : 1 heure pour remplir une grande partie de la trame, 1 heure à 1 heure et demi pour aller sur le terrain et compléter les informations sur la gestion des infra-structures agro-écologiques*, 30 minutes pour remplir la fiche de synthèse et partager le bilan.

Points de vigilance :

- **La visite ne doit pas durer plus de 3 heures.** Mieux vaut aborder une partie des sujets qu'épuiser les équipes. La personne chargée de rapporter la visite en commission (*cf* ci-après) pourra indiquer si tous les sujets n'ont pu être abordés.

- il est nécessaire d'**avoir pris connaissance de la trame d'enquête et du catalogue de pratiques favorables avant la visite** afin de pouvoir la remplir au mieux et sans surprise.
- **la trame d'enquête et le catalogue évolueront** en fonction des retours du terrain. La trame actuelle et les catalogues existants ont été co-construits avec des paysans et bénévoles : nous adapterons des trames et catalogues au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux. En attendant, il est possible d'enlever les feuillets de la trame qui ne sont pas utiles à certaines productions.

A l'issue de la visite, l'équipe prend 15 à 20 minutes pour remplir collectivement la **fiche de synthèse**, qui comprend 1 page récapitulative sur les activités de la ferme et 1 page avec une "boussole" qui résume les sujets discutés. **Ces 2 feuillets sont fournis avec la trame d'enquête.**

La boussole récapitulative est inspirée des outils de Nature et Progrès*. Elle a été adaptée pour que le sujet de la biodiversité sauvage reste central dans tous les cadrans (voir illustration page suivante). Ainsi, les thématiques à renseigner pour le DPN sont les suivantes :

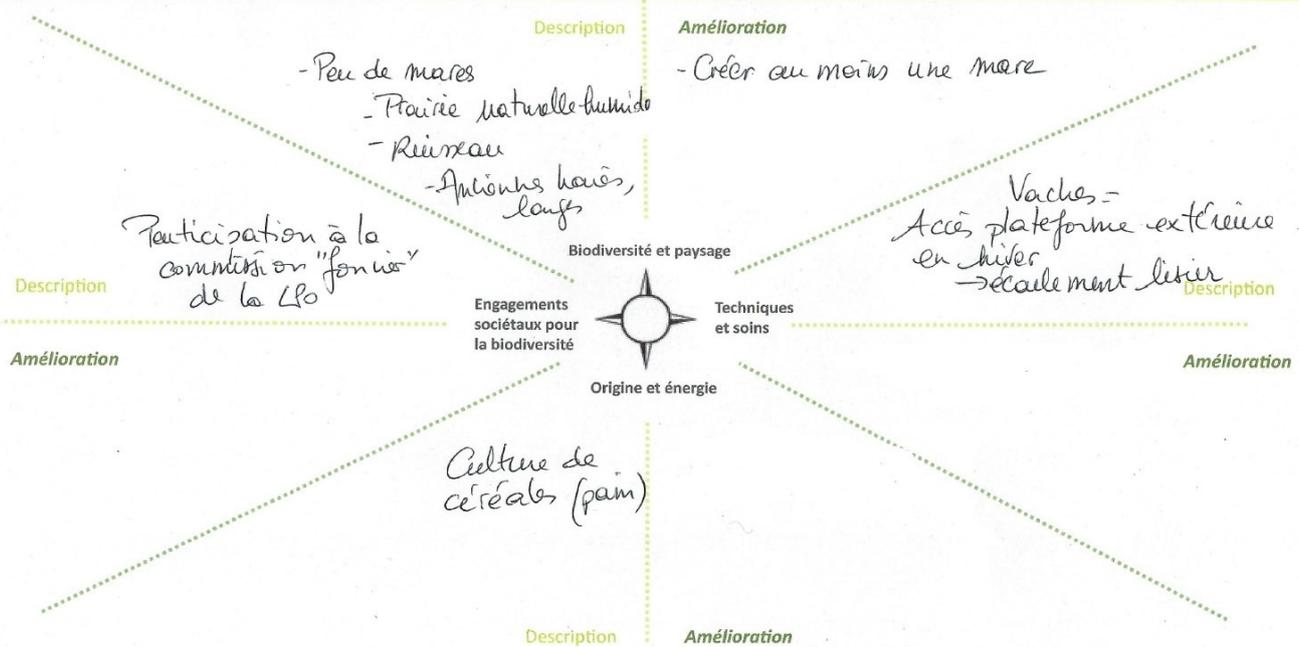
- **Biodiversité et paysage** (qui correspond à ce qu'on appelle aussi les infrastructures agro-écologiques*) : éléments de paysage et milieux qui favorisent les espèces sauvages et sont fondamentaux dans la fonctionnalité des écosystèmes, par exemple prairies naturelles, zones humides (mares, rivières, zones inondables, tourbières*, mégaphorbiaies*, ...), haies, boisements, bandes enherbées*, buissons...
- **Techniques et soins** : pratiques agricoles comme le pâturage, le type d'alimentation des animaux (foin, luzerne, concentrés*, ensilage*, enrubannage*, végétation spontanée* sur pied), le choix des races animales ou des variétés de semences, la façon de mener les cultures, les soins aux animaux, les traitements (ou non) des cultures...
- **Origine et énergie** : questions portant sur l'origine des produits qui ne viennent pas de la ferme (alimentation, produits entrant dans la transformation) et sur la consommation d'énergie (pétrole, électricité)...
- **Engagements sociétaux pour la biodiversité** : dynamiques sociales dans laquelle la ferme est engagée et ayant un lien avec la biodiversité sauvage, par exemple l'accueil de stagiaires et groupes d'étudiants (formation agro-environnementales et biodiversité), de sorties nature, la participation à des manifestations pour y parler de biodiversité, etc.

Chaque cadran de la boussole permet de décrire en quelques mots la situation actuelle et les marges de progrès possibles (en termes d'impacts sur la biodiversité sauvage), en fonction des contraintes techniques, humaines, sociales, financières, sur chacune des thématiques.

Point de vigilance :

- La prise de note sur le terrain doit être suffisante pour l'étape suivante de validation en CPB* (pas besoin de retranscrire la synthèse sur un outil numérique³). Par ailleurs, les éléments discutés sont confidentiels et ne doivent pas être diffusés en dehors du cercle des visiteurs.
- **Les cadrans "amélioration" de la boussole ne sont pas obligatoirement remplis lors de la visite** si les participants ne souhaitent pas le faire. La CPB* sera chargée de proposer et formaliser les améliorations (voir ci-après).

3 Sauf si les participants souhaitent prendre leurs notes sur une tablette



la boussole de synthèse des visites de fermes : exemple fictif de notes prises sur le terrain. La partie "amélioration" n'est pas forcément remplie

La Commission de Progrès Biodiversité (CPB)

Les visites de ferme font l'objet d'une restitution et d'une réflexion collective en Commission de Progrès Biodiversité (CPB) qui dure **une demi-journée ou une journée** en fonction du nombre de fermes à examiner. C'est la structure animatrice du dispositif DPN qui est chargée de l'organisation des CPB* (pour les animateurs : voir fiche technique consacrée à ce sujet). Les CPB ont la même récurrence que les visites de fermes (si une ferme est enquêtée tous les 2 ans, elle fera aussi l'objet d'une CPB tous les 2 ans).

La CPB a lieu, dans l'idéal, **dans les 4 à 6 mois qui suivent la visite** de ferme.

La composition de cette commission n'est pas fixe. Chaque CPB rassemble :

- tous les agriculteurs des fermes qui seront examinées lors de la session ;
- tous les visiteurs (paysans et autres citoyens) présents lors de ces visites. Ceux-ci sont chargés de la présentation de la ferme et des sujets de discussions ;
- l'animateur local du dispositif ;
- un naturaliste qui connaît les enjeux du ou des territoires concernés.

Environ quatre fermes sont examinées dans une demi-journée.

Les paysans enquêtés doivent être présents au moins lors de la demi-journée qui concerne leur ferme.

La CPB* entend les compte-rendus de visite, puis les sujets sont partagés, discutés, éclairés par les apports de chacun, en particulier des naturalistes locaux (dont la présence est indispensable, contrairement à la visite de terrain).

La CPB* inscrit dans la boussole, **après discussion et avec l'accord de l'agriculteur, les marges de progrès à réaliser sur la ferme** (au moins 2 points de progrès). Ces éléments sont **au maximum chiffrés ou**

mesurables, en vue d'alimenter une base de données d'indicateurs sur l'évolution de la biodiversité grâce au dispositif : par exemple il peut s'agir d'indiquer un nombre de mares à creuser, ou d'un chargement de pâturage* à atteindre, ou d'une année d'engagement. Il est souhaitable que l'agriculteur concerné formule lui-même les points de progrès. Il est aussi possible d'inscrire, sous la boussole, **d'autres observations**, par exemple démarches positives déjà engagées avant la visite de ferme, sujets de réflexion qui pourront être prochainement abordés, sujets qui n'ont pas pu être abordés lors de la visite...

Chaque agriculteur visité doit signifier son accord ou son désaccord pour que le compte-rendu soit diffusé aux structures avec lesquelles il travaille (fiche déclarative à remplir).

Après la CPB*, la structure animatrice du dispositif finalise le compte-rendu de 2 pages (verso : présentation de la ferme et principaux indicateurs, recto : boussole), au format pdf. Elle envoie cette version finale à la ferme concernée et éventuellement à la structure qui a initié le DPN (avec l'accord de l'agriculteur, cf. ci dessus). Elle conserve ce document en vue du DPN suivant.

Cette façon de formaliser les choses permet de reprendre les éléments de la visite l'année suivante pour évaluer les réussites et les éléments non aboutis, toujours dans un esprit de dialogue, et de préférence par un groupe d'enquêteurs différents.

Les étapes du DPN : pour résumer...



Formation des bénévoles

- participer à une session de formation
- assister à une ou plusieurs visites de ferme en tant qu'observateur
- prendre connaissance du catalogue de pratiques favorables et de la trame d'enquête

Visite de ferme

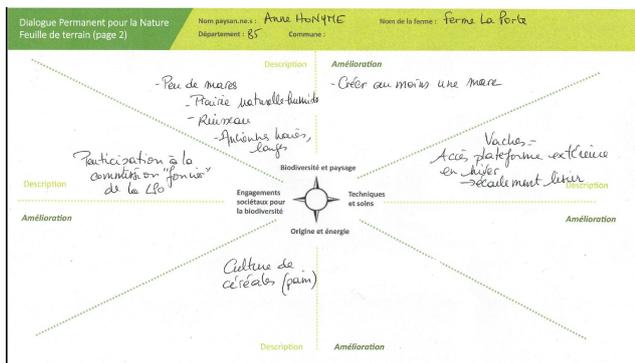
paysan visité + paysan visiteur + habitant du territoire

supports : trame d'enquête, catalogue de pratiques favorables, cartographie, éléments de biodiversité connus



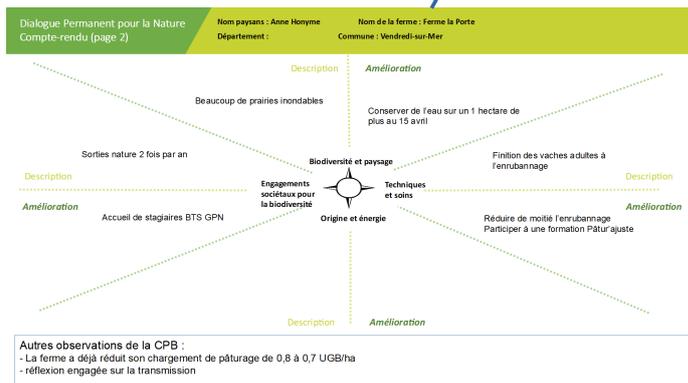
Synthèse de terrain (rédigée collectivement en fin de visite)

Supports : feuille A4 recto verso (principaux éléments de description de la ferme, boussole récapitulative)



Commission de Progrès pour la Biodiversité (CPB)

Discussion, validation de points de progrès, mise en lumière des sujets de réflexion, synthèse sur la boussole





Je suis agriculteur ou agricultrice...

Dans quels cas je participe au dispositif DPN ?

Je peux être amené à participer au DPN dans plusieurs cas :

- je suis partenaire d'un organisme environnemental qui utilise le dispositif (exemples : projet *Paysans de nature*, gestionnaire d'espace naturel qui me loue des terres...).
- je fais partie d'un circuit de commercialisation dont les parties prenantes ont souhaité mettre en place le DPN (une filière, une AMAP, un réseau d'approvisionnement des restaurants scolaires dans le cadre d'un PAT..., par exemple)

Mais je peux aussi être force de proposition pour mettre en œuvre le dispositif dans mon territoire.

Que va m'apporter le dispositif ?

Le DPN est un outil qui permet aux paysans de se réappropriier les questions qui ont un lien avec la biodiversité sous toutes ses formes et la fonctionnalité des écosystèmes.

Il me permet un échange d'expériences avec d'autres agriculteurs et une montée en compétence progressive sur les relations entre les êtres vivants, dans un esprit d'écoute et de partage. Il me permet de rencontrer des acteurs du territoire qui, de visiteurs sur ma ferme, peuvent devenir des consommateurs ou des personnes qui valoriseront mon engagement pour la nature, dans un contexte où de plus en plus de citoyens sont en attente d'avancées sur ce sujet.

En revanche, le DPN n'est pas un outil d'expertise ou d'inventaire naturaliste de ma ferme. Les conseils ne seront pas dispensés par l'équipe de visiteurs, mais par la CPB*.

Que puis-je apporter au dispositif ?

La compétence et les connaissances des agriculteurs et agricultrices sont indispensables pour la pertinence des enquêtes et des avis émis par le groupe qui réalise la visite de ferme. Le dispositif DPN a des vertus pédagogiques pour les citoyens non paysans et pour les paysans, grâce au partage d'expériences et de connaissances.

En recevant des citoyens sur leur ferme pour discuter de façon concrète et encadrée, et en visitant d'autres fermes, les agriculteurs participent à la montée en compétence des habitants sur les questions agricoles et d'alimentation.

Je peux aussi recevoir des sessions de formation pour les bénévoles dans ma ferme.

Quels sont mes engagements ?

- Je suis prêt à être questionné, à réfléchir sur mes pratiques agricoles et à les faire évoluer ;
- Ma ferme est visitée régulièrement (annuellement ou à la fréquence déterminée par la démarche dans laquelle s'inscrit du DPN dans mon territoire) : je suis présent à cette visite de ferme ;
- Je participe, à la même fréquence, à une visite de ferme chez un confrère ;
- Je participe à la Commission de Progrès Biodiversité (CPB) qui concerne ma ferme (je suis présent au moins pendant la demi-journée durant laquelle ma ferme est examinée), et à celle qui concerne la ou les fermes que j'ai visitées ;
- Je m'engage à respecter la confidentialité nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (je signe un document allant dans ce sens).



Je suis bénévole, habitant de mon territoire...

Que puis-je apporter au dispositif ? Je ne suis pas sûr d'avoir les compétences !

La participation au Dialogue Permanent pour la Nature **ne demande pas de compétences préalables** particulières, **si ce n'est une réelle volonté d'engagement et une sensibilité pour la biodiversité sauvage, les paysages, l'environnement. Je n'ai pas besoin d'être un expert** en agriculture, agronomie, ornithologie, botanique, entomologie* pour participer.

Au contraire, ma présence en tant que "non expert" est souhaitée : **l'objectif n'est pas de réaliser des inventaires scientifiques** (d'autres dispositifs existent pour ça). Il s'agit simplement d'engager des discussions sur les questions d'agriculture, de biodiversité, de paysage, d'alimentation, propres au territoire dans lequel la ferme se trouve. L'objectif est que **chacun apporte sa pierre à l'édifice, avec sa sensibilité personnelle, dans une posture d'écoute et de compréhension des parcours**, pour aller au-delà de l'aspect économique d'un produit agricole et en intégrer les dimensions sociales, agricoles, éthiques et environnementales.

Même si je ne suis pas expert, j'ai cependant besoin de m'appropriier les outils du DPN pour leur mise en œuvre. **Une formation est prévue.** Je peux en bénéficier et je pourrai, aussi, à terme, devenir formateur à mon tour.

Quels sont les outils à ma disposition ?

Je peux **me former au DPN** par 2 moyens :

- des journées collectives de formation (présentation du dispositif et mise en situation sur le terrain, avec d'autres bénévoles, chez des paysans) sont organisées par les structures animatrices du dispositif DPN ;
- je participe à une ou plusieurs visites de ferme comme observateur, avant de devenir autonome.

Lors des visites de ferme, **j'ai à ma disposition les supports suivants** (ils sont fournis par la structure qui anime le dispositif dans mon territoire) :

- un catalogue de pratiques favorables à la biodiversité : il recense les sujets qui seront abordés pendant la visite, et les liens avec la biodiversité sauvage ;
- la trame d'enquête : elle permet de cadrer la visite avec une série de questions et de sujets à aborder (en lien avec le catalogue) ;
- les documents liés à la ferme (cartographies, liste d'espèces déjà observées et, le cas échéant, compte-rendu du DPN précédent).

Je peux contacter la structure animatrice du dispositif pour préparer la visite ou "débriefer" après.

Quels sont mes engagements ?

Je prends connaissance, avant la visite de ferme, des documents à ma disposition (*cf.* ci-dessus).

Si je suis observateur (=en formation), j'essaie de ne pas prendre part à la discussion. **Si je suis enquêteur**, je prends les notes, avec l'aide du reste du groupe. Je suis aussi chargé de prendre garde à ce que **la visite ne dure pas plus de 3 heures**, et en fin de visite je remplis, avec l'aide des autres participants, la synthèse et la partie "description" de la boussole. Si toutes les pages de la trame d'enquête ne sont pas remplies et que tous les sujets n'ont pas été abordés, ce n'est pas grave. Je le signalerai à l'animateur du dispositif ou à la CPB*.

Je participe à la CPB* où sera traitée la ferme que j'ai visitée. J'y serai sollicité pour présenter le compte-rendu de ces visites en quelques minutes (présentation de la ferme = personnes, surface, principales activités agricoles ; sujets de discussion).

Je m'engage à **respecter la confidentialité** nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (je signe un document allant dans ce sens).



Je suis animateur ou animatrice du dispositif...

NB : ceci est un complément aux fiches techniques rédigées à l'attention des équipes

Les salariés des organismes animateurs du dispositif (associations de protection de la nature, gestionnaire d'espace naturel, autre organisation à vocation environnementale) sont chargés de la coordination et de la logistique du DPN. **Le dispositif fait plus appel à leurs compétences d'animation de groupe qu'à leurs compétences naturalistes**, même si celles-ci peuvent être mobilisées en plusieurs occasions.

Ces missions (leur volume notamment) sont liées aux financements dédiés que chaque structure ira chercher.

Mes missions en tant qu'animateur de territoire ou de groupe

- **Je recrute et mobilise des bénévoles** pour réaliser des visites de ferme, ou, si c'est leur première fois, assister à une visite menée par un autre enquêteur. **Mes bénévoles ne sont pas forcément naturalistes** (voir fiche technique "mobiliser des bénévoles"). Par contre, il faut qu'ils participent à une formation et à au moins une visite de ferme en tant qu'observateurs pour ensuite s'approprier l'outil ;
- **J'organise des formations** d'une demi-journée pour les bénévoles (voir support exemple de formation) (penser au FDVA pour le financement !)
- **Je fais signer le document d'engagement de confidentialité** à tous les participants ;
- J'identifie et priorise les fermes à enquêter (en fonction des ressources financières, humaines, et des priorités des partenaires) et **j'organise le calendrier** des visites (dates, horaires, lieux, personnes présentes) ;
- **Je récupère le parcellaire** des fermes à enquêter (voir fiche technique "en amont du DPN") ;
- **Je fournis** aux équipes d'enquêteurs **les documents nécessaires** au moins 1 semaine avant la date de la visite (voir fiche technique "en amont du DPN") ;
- Je m'assure que personne n'oublie les rendez vous... ;
- **Je participe** au DPN si aucun bénévole n'est disponible ou si je n'ai que des bénévoles observateurs ;
- **J'organise les CPB** (voir fiche technique "organiser une CPB") ;
- **J'envoie la version finalisée** du compte-rendu de visite aux fermes visitées (et à l'organisation qui a initié le DPN le cas échéant, sous réserve de l'accord écrit du paysan concerné), et je l'archive ;
- **Je récolte les idées** d'amélioration, les suggestions, les incompréhensions et j'en fais part au groupe de travail régional ;
- **J'identifie les besoins des paysans et les ressources disponibles** pour aider les paysans à réaliser des travaux de génie écologique ou des inventaires naturalistes, en dehors du DPN (voir fiche technique *Organiser une CPB*).

Mes missions en tant que naturaliste

- **Je fournis les informations naturalistes** déjà disponibles sur la ferme à l'équipe d'enquêteurs et aux paysans visités (données naturalistes vulgarisées, cartographies, quelques éléments sur les enjeux... voir fiche technique "en amont du DPN"...)
- Je peux être sollicité pour **améliorer les catalogues de pratiques favorables** à la biodiversité ;
- Je peux être le **"réfèrent naturaliste" dans une CPB** (personne chargée de recadrer les débats en fonction des enjeux du territoire, apport d'éléments sur la pertinence des actions proposées, voir fiche technique "organiser une CPB"). Si je suis le réfèrent naturaliste dans une CPB, je m'assure que quelqu'un d'autre s'occupe de la gestion du temps et du secrétariat.



Lexique du DPN

Ce lexique sera amendé au fur et à mesure des retours d'expérience et de la rédaction des catalogues de pratiques favorables à la biodiversité. N'hésitez pas à nous faire remonter vos suggestions d'ajouts.

A

AB (agriculture biologique) : il s'agit d'un label qui est obtenu par la certification par un organisme privé (ecocert, certipaq, veritas... il en existe au moins une dizaine), sur la base d'un cahier des charges qui est rédigé par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique.

Adventices : se dit des plantes non désirées dans les cultures (parfois appelées "mauvaises herbes")

Affouragement : distribution de fourrage aux animaux, en bâtiment ou au pré.

Antiparasitaires : produit destiné à détruire les parasites. En élevage, il peut s'agir des parasites internes (vers intestinaux, pulmonaires par exemple) ou externes (tiques par exemple). Les vermifuges (qui sont souvent des vermicides, d'ailleurs) sont des antiparasitaires. Certaines molécules, notamment les antiparasitaires chimiques sont très néfastes pour la biodiversité (petite faune du sol et des bouses mais aussi toute la chaîne alimentaire). En effet, l'animal traité excrète une quantité plus ou moins importante de la molécule reçue.

Arbre têtard : arbre taillé de façon à former une "tête" avec un bourrelet au sommet du tronc. On obtient cette forme en coupant régulièrement les branches maîtresses à la même hauteur dans le but de provoquer la pousse de rejets, en hiver, durant la période de repos végétatif lorsque les réserves de l'arbre sont stockées dans les racines et le tronc. Cette technique était utilisée pour fournir du bois de chauffage, du bois d'œuvre, des compléments fourragers. Lorsque l'arbre vieillit, il donne des formes biscornues, avec un tronc creux très intéressant pour la biodiversité sauvage (oiseaux, chauve-souris, petits mammifères, insectes...). C'est aussi un patrimoine paysager important dans l'Ouest de la France.

B

Bande enherbée : bande non cultivée située en bordure ou au milieu d'un champ cultivé, permettant d'apporter de la diversité floristique et faunistique, et de créer des zones refuges pour la faune en période de travaux agricoles (fauches, moissons, labours...)

Boussole NESO : outil de prise de note synthétique utilisé par le réseau Nature et Progrès, permettant de résumer les sujets de discussion d'une visite de ferme et de faire des propositions en vue de la COMAC*. L'acronyme NESO signifie Nature, Energie, Social, Origine, qui sont les 4 grands thèmes de discussion

C

Cavernicole : se dit de la faune qui occupe des cavités (trous dans les arbres, dans les murs, grottes), par exemple la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, les chauves-souris

Chargement de pâturage : unité de mesure du nombre de bêtes à l'hectare, pondérée par la taille des animaux. Il se mesure en UGB/ha (Unité Gros Bovin par hectare). Le "gros bovin" (vache adulte) constitue la référence (1 vache laitière = 1 UGB). Quelques références :

Type d'animaux	Nombre d'UGB
1 bovin de plus de 2 ans	1
1 bovin de moins de 2 ans	0,3 à 0,6 selon âge
1 brebis adulte, 1 bélier, 1 mouton	0,15
1 agneau ou agnelle	0,05
1 chèvre adulte, 1 bouc	0,17
1 chevreau ou chevrette	0,09
1 jument de selle	0,66
1 jument lourde	0,79
1 ânesse	0,23
1 truie	0,31

Cet indice sert à mesurer la pression que les animaux exercent sur la végétation, de façon instantanée ou en moyenne dans l'année. Pour favoriser la biodiversité et l'environnement, le chargement moyen annuel doit être adapté le plus possible à la capacité naturelle du milieu à produire de l'alimentation sans intrants (engrais et pétrole, donc sans labour, semis et récolte, dans l'idéal).

Le calcul se fait de la façon suivante : on divise le nombre d'UGB de la ferme (nombre d'animaux x UGB par animal) par la surface fourragère, qui comprend :

- la surface de végétation naturelle pâturée (prairies naturelles et autres végétations type lande, roselière, arbres)
- la surface de végétation naturelle récoltée (foin de prairie naturelle),
- la surface de cultures fourragères si elles existent (prairie temporaire, luzerne, betterave, maïs...). Le pourcentage de végétation cultivée dans l'alimentation des animaux doit être pondéré d'un facteur 4 (1 ha de maïs = 4 ha de prairie).

Dans les zones atlantiques, un chargement moyen favorable à la biodiversité est inférieur à 1 UGB/ha (exemple : si l'on considère qu'une prairie naturelle produit, sans intrants, 3,5 tonnes de matière sèche à l'hectare et qu'une vache d'1 UGB consomme 5 tonnes de matière sèche par an, le chargement à ne pas dépasser est 0,7 UGB/ha). Le "bon" chargement dépend donc de la quantité de végétation qui est produite naturellement par les prairies.

COMAC : Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle, outil du réseau Nature et Progrès permettant de partager entre paysan.nes et consommateurs.trices les conclusions d'une visite de ferme et de formaliser officiellement les marges de progrès à réaliser sur chaque ferme, dans les 4 axes de la boussole NESO*.

CPB ou Commission de Progrès Biodiversité : étape ultime du processus du Dialogue Permanent pour la Nature, cette commission rassemble tous les participants aux visites de ferme (paysans, naturalistes, autres habitants) et permet d'échanger, de discuter et de valider les progrès à faire dans chaque ferme.

Concentrés : type d'alimentation du bétail, très énergétique (et généralement très énergivore à produire...), permettant de produire plus de viande ou plus de lait avec une faible masse d'aliments (voir aussi la définition de l'Unité Fourragère). Il s'agit d'aliments riches en sucres et en azote (céréales, tourteaux*, betteraves...)

D

Diversité spécifique : Outil de mesure de la biodiversité sauvage, qui prend en compte à la fois le nombre d'espèces présentes (=richesse spécifique) et leur abondance relative.

E

Écornage : action de couper complètement ou partiellement les cornes des animaux (surtout les vaches). Cette mutilation vise à "diminuer les risques de blessure pour les animaux et améliorer la sécurité des éleveurs". Mais elle est traumatisante pour les animaux et bouleverse leur équilibre biologique.

Enrubannage : méthode de conservation des fourrages coupés. Après la fauche, l'herbe est pressée rapidement avant d'être entourée de plusieurs épaisseurs de film plastique. Cette méthode est un intermédiaire entre le foin (herbe ou luzerne sèche) et l'ensilage (herbe coupée en petits morceaux conditionnée sous bâche de suite après la récolte).

Ensilage : méthode de conservation des fourrages. Lors de la fauche (très tôt en saison), l'herbe (ou le maïs) est coupée en petits morceaux puis stockée directement sur des "silos" (plate-forme béton et bâche plastique permettant la fermentation de l'herbe). C'est un fourrage très énergétique pour les animaux (mais très énergivore à la récolte et à la distribution, et peu équilibré pour des animaux).

Espaces Naturels Sensibles (ENS) : propriétés foncières des Conseils Départementaux, à vocation écologique, acquises par le biais de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (0 à 2,5 % selon les départements). Les Espaces Naturels Sensibles, ou ENS, sont gérés par les collectivités locales ou par l'ONF pour les boisements supérieurs à 20 hectares.

Entomologue : spécialiste des insectes

G

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) : outil de financement des dynamiques collectives agricoles. Le Ministère de l'Agriculture indique qu'il s'agit "d'une reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale".

H

Halophile : qui aime le sel (se dit des plantes qui poussent en contexte salé, par exemple sur le bord des marais salants ou des bassins d'eau salés ou sur les digues à la mer).

I

Itinéraires techniques : en agriculture, l'itinéraire technique caractérise les différentes manières de conduire une culture ou un élevage, selon les objectifs que l'on se fixe. On y inclut par exemple les dates de préparation du sol, de semis, de récolte, le matériel utilisé, les types de carburant, les sources d'énergie, les dates de mise au pâturage, le nombre d'animaux par hectare etc.

Infra-structures agro-écologiques (IAE) : ce terme générique permet de désigner, dans le jargon des institutions agricoles et environnementales, tous les éléments paysagers semi-naturels qui sont importants pour la biodiversité (haies, mares, buissons, bois, murets de pierres sèches, arbres isolés, lisières non exploitées, prairies naturelles, zones humides, mégaphorbiaies*, tourbières*, ruisseaux, landes...). Ces lieux servent de zone refuge, de site de reproduction, de repos, d'alimentation pour la faune sauvage ; la diversité floristique y est souvent importante, avec des espèces peu présentes ailleurs dans les parcelles cultivées, et avec des espèces parfois typiques de ces secteurs

(voir par exemple tourbières*). La seule présence de ces éléments de paysage n'est toutefois pas suffisante pour garantir un maximum de biodiversité : il faut que ces éléments soient en densité suffisante, qu'ils soient connectés entre eux pour permettre aux espèces de circuler et aux dynamiques du vivant de fonctionner, et qu'ils ne reçoivent pas d'intrants*.

Intrants : élément entrant dans un processus de production, en agriculture le terme est employé pour désigner l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents sur la ferme et qui y sont rajoutés afin d'améliorer les rendements. Il s'agit principalement des engrais et des produits de traitement (vétérinaires, pesticides, activateurs de croissance), dans un sens plus large il peut aussi s'agir des semences et des plants, de l'énergie, du matériel (mais dans le cadre du DPN, semences, plants, énergie et matériel sont questionnés par ailleurs).

m

MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) sont des aides données aux agriculteurs dans les zones à enjeux (biodiversité ou eau potable), en contrepartie d'un cahier des charges. Ces aides sont liées à la Politique Agricole Commune (PAC).

Mécanisation : utilisation de machines, en agriculture il s'agit des tracteurs, des moissonneuses, ensileuses, botteleuses, dessileuses etc.

Mégaphorbiaies (de *mega* = grand et *phorbe* = plantes herbacées qui ne sont pas des graminées) : formation végétale hétérogène, vivace, dense, constituée de grandes herbes, généralement des plantes à fleurs à larges feuilles, se développant sur des sols riches et humides. Elles sont parfois qualifiées de "friches humides". Elles sont souvent maintenues par la fauche, le pâturage extensif, ou viennent après le défrichement de bois. Elles peuvent aussi être naturelles, sur les bords de rivières, en lisière de forêt.

Messicoles (plantes) : se dit des plantes qui poussent dans les champs cultivés (par exemple Coquelicots, Nielle des blés, Bleuet, Vulpin des champs, Chrysanthème des blés, Adonis...)

Micro-mammifères : petits mammifères rongeurs ou insectivores (campagnols, mulots, souris, musaraignes, rats...)

n

Nature et Progrès : association nationale créée en 1964, qui a porté la reconnaissance de l'agriculture biologique en France. Elle est toutefois restée indépendante des démarches institutionnelles de labellisation (notamment de la marque AB, créée en 1993 et propriété du Ministère de l'Agriculture). Son système de certification fonctionne grâce aux paysans et consommateurs de son réseau qui réalisent eux mêmes les visites de fermes permettant d'obtenir la mention Nature et Progrès. Les cahiers des charges de Nature et Progrès sont par ailleurs plus ambitieux que ceux de l'agriculture biologique. En savoir plus : <https://www.natureetprogres.org>

P

PAC (Politique Agricole Commune) : principalement outil de subventionnement de l'agriculture en Europe.

Pâturage éclair : pâturage d'un espace avec une forte densité d'animaux et dans un temps très court. Cette pratique (qui, avant l'avènement de l'agriculture à grande échelle, était naturelle pour les grands troupeaux d'herbivores sauvages) peut être utile dans certains cas pour ouvrir un milieu.

PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Prairie naturelle : il s'agit de formations végétales présentant un cortège floristique spontané et diversifié (les graminées occupant une large part de l'espace), n'ayant été semées, ni retournées depuis au moins 10 ans. Avant la domestication et l'apparition de troupeaux conduits par des humains, les prairies naturelles étaient entretenues par les grands herbivores (cerfs, chevreuils, bovins et équins sauvages...). Actuellement la plupart des prairies naturelles sont entretenues par la fauche ou le pâturage des animaux domestiques. La diversité floristique des prairies naturelles est liée aux conditions naturelles (sol, climat, hydrographie) et à la façon dont elles sont utilisées (engrais, pression de pâturage, drainage, date de fauche...). Le pâturage extensif (voir aussi l'entrée chargement de pâturage*) et l'absence d'engrais favorisent la richesse* et la diversité spécifiques*. Ces prairies sont d'importants puits de carbone et abritent une faune du sol très riche.

Attention : les prairies "permanentes" ne sont pas toujours des prairies naturelles (bien qu'elles puissent le devenir)

Prairie oligotrophe : prairie naturelle pauvre en nutriments, du fait des conditions de sol ou de climat, souvent très intéressantes pour la biodiversité (insectes, plantes), en raison de leur rareté.

Prairie permanente : intermédiaire entre la prairie temporaire (semée il y a moins de 5 ans) et la prairie naturelle (non semée, ou semée il y a plus de 10 ans). Elles sont composées d'un mélange des espèces qui y ont été semées et des espèces qui se sont installées naturellement. Si l'agriculteur a pour intention de les retourner, il faut les considérer comme une culture.

Prairie temporaire (ou artificielle) : formation végétale semée (et parfois engraisée), constituée d'un mélange d'une ou de plusieurs graminées (et légumineuses). Les prairies temporaires entrent dans la rotation des cultures d'une ferme, elles sont labourées au bout de 3 à 4 ans pour être remplacées par une culture ou une autre prairie temporaire. Dans le cadre du DPN les prairies temporaires sont assimilées à des cultures.

Prairie tourbeuse : prairie dont le sol se rapproche de celui des tourbières. Ces prairies abritent souvent une flore rare, proche de celle des tourbières également.

R

Regain : végétation qui repousse après la fauche

Richesse spécifique : nombre d'espèces sauvages présentes (échelle géographique à déterminer). La richesse spécifique est l'un des outils de mesure de l'intérêt d'un écosystème (voir aussi diversité spécifique)

Roselières : milieux principalement constitués de roseaux (Phragmite, Massettes, Baldingère). Ces milieux constituent des zones de ressources alimentaires et des zones refuges pour de nombreuses espèces de faune.

S

Surface Agricole Utile (SAU) : surface utilisée pour les activités agricoles. Elle se mesure en hectares. Elle est à différencier de la surface agricole totale qui comprend les zones non exploitées (bois, étangs, rivières...).

Systèmes participatifs de garantie (SPG) : outils d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les paysans (ou groupes de paysans) sur la base d'une participation active des acteurs concernés (paysans et consommateurs) et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances. Les systèmes participatifs de garantie représentent une alternative à la certification par des entreprises tiers.

T

Tourbière : zone humide caractérisée par une saturation en eau et peu d'oxygène, où se forme la tourbe. Une tourbière comporte entre 40 centimètres et 10 mètres de tourbe formée par l'accumulation de débris végétaux non complètement décomposés et peu de minéraux. Les tourbières sont caractérisées par des espèces très originales et hautement spécialisées (flore et faune présentes uniquement dans ces milieux), survivant dans des environnements acides ou alcalins, peu riches en nutriments et gorgés d'eau. Les tourbières stockent de grandes quantités de carbone. Bien qu'elles ne couvrent que 3% de la surface totale de la Terre, elles contiennent 30% de l'ensemble du carbone stocké en dehors des océans. Elles jouent également un rôle important dans la régulation de l'eau et contribuent à maintenir la qualité de l'eau.

Tourteaux : résidus solides de l'extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux (par exemple tourteau de soja, utilisé en alimentation animale pour améliorer les "performances" des animaux.

U

Unité Fourragère (UF) : unité utilisée en agriculture pour déterminer la valeur énergétique d'un fourrage. Cette unité fait référence à la valeur énergétique d'1 kg d'orge récolté au stade grain mûr. Elle est utilisée pour calculer la ration d'un herbivore. L'avoine apporte 0,85 UF : elle est un peu moins énergétique que l'orge. A contrario, le maïs grain apporte 1,15 UF par kg. Cette unité est plus pertinente que la masse d'aliment pour évaluer le bilan écologique des fermes (un animal nourri au maïs va consommer moins de kilos d'aliment qu'un animal nourri au foin par exemple, mais le bilan écologique de cet aliment est moins bon que celui du foin).

Unité de Gros Bétail (UGB) : unité de référence permettant une typologie unique de description du bétail de différentes espèces et de différents âges. Cette typologie a été établie sur la base des besoins nutritionnels de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'UGB sur une ferme est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré (1 vache = 1 UGB). Cette unité sert aussi à mesurer le chargement de pâturage (nombre d'UGB par hectare) de façon homogène entre les types d'élevage, même si chaque espèce ne pâture pas les prairies de la même façon (les non ruminants n'ont pas un pâturage homogène car ils font des "latrines", ce qui n'est pas le cas de ruminants).

Quelques repères :

Bovins de moins d'un an = 0,4 UGB, entre 1 et 2 ans = 0,7 UGB, bovins mâles de 2 ans et plus et vaches laitières : 1 UGB, Génisses et vaches de 2 ans et plus = 0,8 UGB,

Petits ruminants (brebis, chèvres) : 0,1 UGB

Chevaux : 0,8 UGB

Unité de Travail Humain (UTH) : outil de mesure de la main d'oeuvre dans une ferme. 1 UTH = 1 temps complet.

V

Végétations spontanées : sont considérées comme spontanées toutes les végétations qui n'ont pas été semées : prairies naturelles, landes, roselières, fourrés, sous-bois etc. Les prairies temporaires et les luzernes ne sont pas considérées comme des végétations spontanées.

Vivéa : outil financier de formation des agriculteurs ("fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant")